

## PARLEMENT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES COMMUNAUTE FRANCAISE

Direction Générale des Travaux Législatifs

### QUESTIONS D'ACTUALITE EN SEANCE PLENIERE

(Règlement art. 83)

Demande introduite le.....à .... H ....

Auteur : Caroline Cassart-Mailleux

Objet : Le manque d'activités organisées lors des jours blancs

*Madame la Ministre,*

*Une étude de la Ligue des familles dénonce le manque d'activités organisées à l'école pendant les jours blancs. Elle a été réalisée auprès de 741 parents en 2022, avant que la réforme ne se mette en place.*

*Selon elle, 73% des élèves en primaire, aucune activité n'est proposée pendant au moins une partie des jours blancs.*

*En secondaire, cela monte à 89% des cas.*

*Pendant ces jours, ces enfants, qui sont encore très jeunes pour une grande partie, se retrouvent toute la journée dans la cour de récréation, sont livrés à eux-mêmes et s'ennuient, ce qui amène parfois les parents à s'organiser tant bien que mal pour garder leurs enfants à la maison en période d'obligation scolaire.*

*Depuis lors, la réforme des rythmes scolaires est entrée en vigueur et le nombre de jours blancs, en fonction de la manière dont se sont organisées les écoles pour organiser leurs examens de fin d'année, ont même parfois augmenté.*

*Madame la Ministre, si la présence des élèves jusqu'à la fin de l'année est obligatoire – et nous savons que vous allez la contrôler dans le cadre de cette réforme – quel type d'activités ou d'encadrement les écoles sont-elles invitées à mettre en place pendant ces jours où ils sont obligés d'être à l'école ?*

*Que pouvez-vous à votre niveau mettre en place pour améliorer le temps passé dans le cadre scolaire lors de ces derniers jours, que ce soit au niveau fondamental ou au niveau secondaire ?*

## La réponse de la Ministre :

Madame la Députée, la question des jours blancs fait effectivement couler beaucoup d'encre, depuis de nombreuses années déjà, sans pour autant être liée directement à la réforme des rythmes scolaires.

La situation est très différente dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement primaire, il n'y a pratiquement pas de jours blancs: la scolarité est obligatoire jusqu'au 7 juillet. Il y a parfois une conférence pédagogique, mais, en général, les enfants vont à l'école et sont encadrés jusqu'au dernier jour.

Dans l'enseignement secondaire, des jours blancs sont prévus, avec quelques différences entre les degrés inférieur et supérieur. Le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire fixe le nombre de jours blancs dont les écoles disposent pour suspendre les cours. Elles peuvent utiliser ces jours blancs pour organiser les examens – qui sont des jours blancs puisque les cours sont suspendus –, les délibérations, les conseils de classe, les réunions de parents, etc. Pour les examens, un minimum incompressible de jours blancs doit nécessairement être prévu.

Nous encourageons les écoles secondaires à prévoir des activités intéressantes pour les adolescents pendant ces journées, plutôt que de les laisser errer dans la nature. Une circulaire informative est d'ailleurs disponible sur le site enseignement.be, qui recense notamment toutes les ASBL avec lesquelles les écoles peuvent organiser des activités. Les équipes éducatives ne se tournent pas les pouces pendant cette période, elles sont mobilisées par les conseils de classe, les délibérations, les rencontres avec les parents, etc. Il leur est donc très difficile d'organiser des activités supplémentaires; les écoles qui le font travaillent en général avec des partenaires extérieurs.

Dès l'adoption du décret du 31 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre (décret «Rythmes scolaires»), nous avons essayé de diminuer le nombre de jours entre le dernier examen et le dernier jour d'école: ce nombre est passé de 9 à 7 ou 8, avec une petite latitude pour l'enseignement secondaire supérieur. Un nombre inférieur ne permettrait pas aux écoles de s'organiser pour les délibérations, la préparation des recours, etc.

Avec la montée en puissance progressive du tronc commun, nous avons prévu de réduire encore à l'avenir ce nombre de jours blancs. Cela doit être mené de pair avec une réflexion sur les évaluations et la manière de procéder aux examens. Autrement, nous ne pourrions pas limiter davantage le nombre de jours blancs. Cette réflexion sur la diminution de jours blancs est bien envisagée au cours des prochaines années.

### La réplique :

- C'est d'autant plus important d'organiser de véritables encadrements à l'école car certains de ces enfants repris à la maison par leurs parents seront également laissés seuls ou termineront même dans la rue.
- Nous nous réjouissons que cette réforme des rythmes scolaires vise un meilleur équilibre en termes de période d'apprentissage, d'évaluation et de congé mais il est aussi important que les élèves fréquentent bel et bien les 180 jours d'obligation scolaire prévus, notamment en vue de lutter contre le décrochage scolaire.
- Nous espérons que la Ministre aura pris le pouls sur le terrain et mettra des solutions en place pour éviter de telles difficultés l'an prochain.